

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL**

**ARTS PLASTIQUES**

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	DSDEN des VOSGES à EPINAL et couverture du territoire départemental.
<b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>	<p>Le conseiller pédagogique en Arts plastiques est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'éducation nationale adjoint au directeur académique.</p> <p>Il promeut et développe l'éducation artistique et l'ouverture culturelle dans les écoles du département.</p> <p>La fonction de conseiller pédagogique requiert une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des reponsabilités.</p>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiquer personnellement une discipline artistique ou au moins avoir une forte appétence envers toute forme d'art, et disposer d'une solide culture artistique.</li> <li>- Posséder des compétences relationnelles avérées et le sens du travail en équipe.</li> <li>- Connaître et travailler avec les principaux partenaires de l'éducation nationale.</li> <li>- Mettre en perspective son expertise, savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils dans le champ des arts plastiques et dans toutes les autres disciplines enseignées.</li> <li>- Assurer l'organisation et l'animation d'actions de formation continue inscrites au plan de formation départemental.</li> <li>- Participer aux actions de réflexion dans le cadre du groupe départemental <i>arts et culture</i>.</li> <li>- Produire et mettre à disposition des enseignants de tous niveaux des documents pédagogiques et didactiques.</li> <li>- Connaître les textes officiels en vigueur et effectuer une veille régulière.</li> <li>- Rechercher, se former, actualiser ses connaissances.</li> <li>- Témoigner un esprit d'initiative, se montrer créatif et réactif.</li> </ul>
<b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>	<p><u>Diplôme requis :</u> CAFIPEMF option Arts plastiques.</p> <p>Néanmoins, tout enseignant peut postuler, s'il n'est pas titulaire du CAFIPEMF, il s'engage à régulariser la situation en préparant l'examen.</p> <p>Poste incompatible avec un exercice à temps partiel.</p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	<p>Conseiller pédagogique Arts plastiques IEN adjoint au DASEN</p>